

# DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION DE LA PRESSE FRANCOPHONE

20, avenue du Temple, 1012 Lausanne

Paraît douze fois par an

N° 457

Prix de l'abonnement: 40 francs (26 euros). Compte de chèques postaux: Lausanne 10-3056-2. Octobre 2004

«Envahie par des mots étrangers qu'on ne cherche même pas à assimiler en les <francisant>, défigurée par toutes sortes d'expressions ou de locutions mal formées, introduites hâtivement et sans esprit critique par la presse, la radio ou des écrivains sans scrupules, la langue française court aujourd'hui un grand danger et risque de se détériorer rapidement.»

(Louis de Broglie)

## « Accidentologie »

«Des représentants d'associations ont remis hier au gouvernement vingt-deux propositions pour faire baisser l'*accidentologie* des motards et cyclomotoristes» a-t-on pu lire récemment dans la presse.

Ce néologisme, récemment introduit dans le Petit Larousse, a la signification précise d'«étude scientifique des accidents mettant en jeu des véhicules automobiles, de leurs causes et de leurs conséquences». Dans l'exemple ci-dessus, il eut été plus simple de parler de prendre des mesures pour limiter le nombre d'accidents, pour en étudier les causes, y remédier et améliorer la circulation routière.

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)

## Diaboliser

Ce verbe ancien (XVI<sup>e</sup>) signifiait «transformer en diable». Tombé en désuétude, il trouve aujourd'hui un regain de faveur avec l'acception nouvelle de «faire passer pour diabolique, présenter sous un jour défavorable». Adopté par certains dictionnaires usuels, il ne figure pas dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie française. Son emploi dans son sens récent n'a cependant rien d'incorrect.

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)

## -cable / -quable

On orthographie avec un *c* les adjectifs dérivés d'un nom en *-cation*: *applicable*, *éducable*, *explicable*, etc.

De même s'ils ne proviennent pas d'un verbe: *impeccable*, *implacable*, *inextricable*.

S'ils dérivent directement d'un verbe en *-quer* (sans qu'il existe de nom en *-cation*), ils prennent *qu*: *remarquable*, *critiquable*, etc.

Tout le monde sait cela... sauf l'étourdi qui a orthographié «criticable» dans la fiche «Majeur» du bulletin 455. Bévue éminemment *critiquable*!

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)

## « Employabilité »

On doit l'emploi de ce néologisme à un ministre français envisageant de «remettre en position d'employabilité les chômeurs».

Ce charabia n'exprime pas d'autre idée que celle de permettre à des chômeurs de retrouver un emploi et de leur faciliter cette recherche.

Trop simple à dire, peut-être ?

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)

## « Checkpoint »

Les correspondants des médias se délectent de cet anglicisme (de *check*: arrêter, réprimer; vérifier, contrôler) qui orne leurs propos d'une touche d'érudition.

Pour le lecteur ou l'auditeur «lambda» qui se satisfait de mots français, ce terme signifie rien de moins que *point de vérification* (recomm. off.), *poste de garde*, *de contrôle*, *d'observation*.

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)

## « Externaliser »

Relevé dans un journal d'entreprise: «Nos dirigeants externalisent les travaux sous prétexte que le coût est moindre.»

Néologisme récemment introduit dans le Petit Larousse, le verbe externaliser signifie, pour une entreprise, «confier une partie de sa production ou de ses activités (comptabilité, gardiennage, etc.) à des partenaires extérieurs». Ne doit pas être employé comme synonyme de: délocaliser, transférer, implanter à l'étranger, ni être assimilé à sous-traiter.

Dans l'exemple ci-dessus, correct, il s'agit bien de transfert de travaux et non de changement d'emplacement de l'entreprise.

(Défense du français, n° 457, octobre 2004)